



REGLEMENT N°94-01 DU 6 AVRIL 1994 PORTANT CREATION D'UNE SERIE DE PIECES DE MONNAIE METALLIQUES EN DINARS ALGERIENS DE : CINQUANTE (50), VINGT (20), DIX (10), CINQ (5), DEUX (2), UN (1), UN DEMI (1/2) ET UN QUART (1/4)

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

- Vu la Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit ;
- Vu les Décrets Présidentiels du 14 mai 1990 portant nomination de Vice-Gouverneurs de notamment les dispositions de son livre I, de ses articles 44 alinéa a, 47 et 107 ;
- Vu le Décret Législatif n°93-18 du 29 décembre 1993 portant Loi de Finances pour 1994 notamment son article 69 ;
- Vu le Décret Présidentiel du 21 juillet 1992 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Exécutif du 1er juillet 1991 portant désignation de membres titulaires et suppléants au Conseil de la Monnaie et du Crédit ;
- Après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 6 avril 1994 ;

Promulgue le Règlement dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La Banque d'Algérie crée une série de nouvelles pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : Cinquante (50), Vingt (20), Dix (10), Cinq (5), Deux (2), Un (1), Un Demi (1/2) et Un Quart (1/4).

Article 2 : Les caractéristiques générales des nouvelles pièces sont les suivantes :

1 - PIECE DE CINQUANTE (50) DINARS :

- Type : Bimétallique.
- Diamètre : 28,50 mm.
- Épaisseur : 2,26 mm.
- Thème : Tête de gazelle "Dama Algérienne".
- Tranche : Lisse.

2 - PIECE DE VINGT (20) DINARS :

- Type : Bimétallique.
- Diamètre : 27,50 mm.
- Épaisseur : 2,07 mm.
- Thème : Tête de lion de l'Atlas.
- Tranche : Lisse.

3 - PIECE DE DIX (10) DINARS :

- Type : Bimétallique.
- Diamètre : 26,50 mm.
- Épaisseur : 2,01 mm.
- Thème : Tête de faucon de Barbarie.
- Tranche : Lisse.

4 - PIECE DE CINQ (5) DINARS :

- Type : Monométallique.
- Diamètre : 24,50 mm.
- Épaisseur : 1,95 mm.
- Thème : Tête d'éléphant d'Afrique.
- Tranche : Lisse.

5 - PIECE DE DEUX (2) DINARS :

- Type : Monométallique.
- Diamètre : 22,50 mm.
- Épaisseur : 1,84 mm.
- Thème : Tête de dromadaire.
- Tranche : Lisse.

6 - PIECE DE UN (1) DINAR :

- Type : Monométallique.
- Diamètre : 20,50 mm.
- Épaisseur : 1,84 mm.
- Thème : Tête de buffle préhistorique. - Tranche : Lisse.

7 - PIECE DE UN DEMI (1/2) DINAR :

- Type : Monométallique.
- Diamètre : 18,50 mm.
- Épaisseur : 1,90 mm.
- Thème : Tête de cheval "Barbe Algérien".
- TRANCHE : Lisse.

8 - PIECE DE UN QUART (1/4) DINAR :

- Type : Monométallique.
- Diamètre : 16,50 mm.
- Épaisseur : 2,35 mm.
- Thème : Tête de fennec.
- Tranche : Lisse.

Article 3 : Les nouvelles pièces circuleront concomitamment avec les pièces en circulation.

Article 4 : Les signes récongnitifs notamment les caractéristiques techniques détaillées et la date de mise en circulation de chacune des pièces de la nouvelle série seront déterminés par des règlements ultérieurs.

**Le Gouverneur
Abdelouahab KERAMANE**